



MINISTÈRE DE LA CULTURE

FICHE DE POSTE

Tous les postes du Ministère de la Culture et de ses établissements
sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleurs(es) handicapés(es)

N° BIEP DE DIFFUSION (en cas de republication) :

Intitulé du poste (F/H) : Chef.fe de Département Musicologie
et Analyse

Catégorie statutaire : corps de A
Ouvert aux contractuels
Groupe RIFSEEP 4

Domaine(s) Fonctionnel(s) : Education et formation tout au long de la vie.

Adresse administrative et géographique de l'affectation :

Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris
209 avenue Jean-Jaurès
75019 Paris

Créé en 1795, le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris est un établissement public français de transmission des arts musicaux et chorégraphiques de tout premier plan. En outre, on y dispense un enseignement de haut niveau dans les disciplines théoriques (musicologie, choréologie) et techniques (métiers du son) qui s'y rattachent. Ses nombreux partenariats internationaux et la renommée de ses professeurs et anciens élèves le positionnent parmi les plus attractifs au monde.

Le Conservatoire s'inscrit dans son temps grâce à une politique ambitieuse de création, de recherche et d'ouverture aux publics à travers une riche programmation de concerts, spectacles de danse, conférences, cours publics et colloques gratuits et ouverts à tous. Le Conservatoire trouve ainsi naturellement sa place aux côtés de la Cité de la musique-Philharmonie de Paris et ses nombreux orchestres résidents, de la grande Halle de la Villette et du Centre national de la danse où création, interprétation, recherche et transmission se mêlent pour constituer un ensemble unique en Europe.

Le Conservatoire est membre de l'alliance IN.TUNE Europe, projet d'Université européenne réunissant 8 établissements d'enseignement supérieur qui affichent une stratégie commune de long terme pour former un campus inter-universités où étudiant-es, enseignant-es et agent-es travailleront sur un mode transnational et transdisciplinaire.

Contexte général :

Le département musicologie et analyse réunit les enseignements relatifs aux discours pouvant être portés sur les phénomènes musicaux autant qu'aux langues dans lesquelles ces discours sont formulés et aux pratiques professionnelles qui les mobilisent.

Certains de ces enseignements constituent les disciplines principales suivies par les étudiant·es préparant un Diplôme de 2ème cycle de Musicologie conférant le grade de master, comme l'histoire de la musique, l'analyse théorique et appliquée ou l'esthétique ; ces mêmes « disciplines principales » peuvent par ailleurs être suivies en « cursus libre » par des étudiant·es ne souhaitant pas obtenir un tel diplôme. En amont de ce cursus de « Musicologie / cycle supérieur » est proposé un cursus de « Musicologie / cycle préparatoire ».

Les autres enseignements organisés par le département relèvent des disciplines complémentaires (imposées ou optionnelles) proposées dans les maquettes de cursus de 1er ou de 2ème cycle dans le domaine des musiques anciennes à contemporaines formant aux métiers d'artiste-interprète, d'« écrivain » de musique (écriture, composition), d'artiste-enseignant (cursus DE) ou de musicologue : Méthodologie et théories de la musicologie, Méthodologie pratique de la recherche et de la médiation,

Initiation à l'histoire de la musique, Histoire de la musique - étude chronologique et synthétique, Analyse A et B, Analyse compositeurs-chefs d'orchestre-métiers du son, Approches critiques de l'interprétation, Atelier analyse et interprétation, Histoire de la musique - étude de l'interprétation, Chant grégorien, Contrepoint médiéval, Lecture sur les sources, Polyphonies improvisées, Histoire de la musique du Moyen-Âge et de la Renaissance, Ethnomusicologie, Organologie, Histoire de l'art, Littérature et théâtre, Anglais, Allemand ou Français Langue étrangère

Missions et activités principales :

Le ou la chef(fe) de département assure les missions suivantes :

1/ Organise le cursus et le bon déroulement :

- Il ou elle élabore et modifie les programmes d'études en cohérence avec le projet d'établissement et les orientations pédagogiques générales fixées par la direction des études musicales, les recommandations des conseils de perfectionnement et les moyens humains et financiers à disposition. Il ou elle fixe le calendrier des réformes et de mises en œuvre, travaille les projets avec les enseignant·es, les représentant·es des étudiant·es et des acteur·rices du monde professionnel qu'il juge pertinents. Après avis du conseil pédagogique et validation par le conseil d'administration, il ou elle met en œuvre les programmes d'études en organisant la planification des activités pédagogiques.
- Il ou elle veille au suivi des étudiants, en liaison avec les enseignant(e)s en ce qui concerne leur progression et leur orientation, avec le ou la secrétaire de département et le ou la chargée de scolarité en ce qui concerne la vie scolaire, notamment l'assiduité. Il ou elle valide les projets d'échanges ou de mises en situation professionnelle présentés par les étudiant(e)s.
- En liaison avec le service production et apprentissage de la scène (SPAS) et le service de l'accueil, planification des activités et logistique (SAPAL), il ou elle pilote la planification des épreuves des concours d'entrée et des examens de contrôle et de fin d'études. Il ou elle constitue les jurés des épreuves de son département en veillant aux obligations de mixité et aux objectifs de parité. Il ou elle sélectionne, commande ou valide les sujets d'examens et œuvres imposées.
- Il ou elle conçoit la programmation des différentes manifestations, concerts, et spectacles relevant de son département dont il ou elle assure le suivi artistique et pédagogique, en liaison avec le service de production et apprentissage de la scène qui assure la faisabilité, le suivi technique et le contrôle d'assiduité.
- Il ou elle propose à la direction des études musicales des master-classes.
- Il ou elle contribue au rayonnement du département sur le plan national et international afin de faciliter le recrutement de candidat.es et d'enseignant.es au plus haut niveau et aux profils diversifiés.

2/ Anime une équipe administrative et pédagogique et la vie du département :

- Il ou elle anime la vie pédagogique du département, notamment par le moyen de réunions de coordination de l'équipe pédagogique. Il ou elle facilite la cohérence entre les approches particulières des enseignants et le projet pédagogique de l'établissement. Il ou elle développe les actions conjointes avec la direction des études musicales, la direction de la recherche et de l'innovation, la direction des études chorégraphiques, la direction de la vie étudiante et de l'insertion professionnelle et les autres départements de l'établissement et favorise le partage d'expérience et le transfert de compétences. Il ou elle organise le dialogue avec les étudiant(e)s et leurs représentant(e)s au sein du département.
- Sans préjudice de l'autorité hiérarchique de la directrice à l'égard des personnels enseignants, il ou elle encadre l'équipe pédagogique et encourage notamment la formation continue en étudiant avec le service des ressources humaines et du dialogue social les meilleures options.
- A ce titre, il ou elle siège aux commissions de recrutement ; il ou elle propose à la direction

des études musicales une répartition des services entre les enseignant·es, en liaison avec le service des ressources humaines et du dialogue social. Il ou elle vérifie les règles d'assiduité et de déontologie propres au corps enseignant. Il ou elle émet un avis préalable sur les demandes d'autorisations de cumul présentées par les enseignant·es de son département.

- Il ou elle assure l'encadrement d'une équipe administrative composée d'un·e secrétaire de département et d'un·e chargé.e de scolarité : il ou elle organise le travail de cette équipe et assure le suivi de son activité.
- Il ou elle suit le budget lié aux interventions ponctuelles et aux jurys avec le service des ressources humaines et du dialogue social et transmet à ce dernier les éléments permettant de mettre en œuvre la rémunération des intervenant·es.

3/ Participe aux projets transversaux de l'établissement :

- Il ou elle siège aux différentes instances de l'établissement (notamment au conseil pédagogique aux comités d'attributions de bourses et d'aides privées, aux conseils de discipline, à la commission des diplômes, aux commissions de VAA et au conseil de perfectionnement de son département qu'il met en place et anime) ainsi qu'à toutes les réunions impliquant les chef·fes de département.
- Il ou elle contribue à la mise en œuvre du projet d'établissement et est force de proposition sur l'ensemble des enjeux transversaux de l'établissement. Il ou elle assure notamment le pilotage et le suivi du déploiement du schéma numérique dans son département.
- Il ou elle propose aux services transversaux compétents les mesures ou moyens qu'il ou elle estime nécessaires au bon déroulement de la scolarité.
- Il ou elle met en œuvre les partenariats locaux, nationaux et internationaux coordonnés à l'échelle de l'établissement et contribue à la politique de recherche en lien avec la direction de la recherche et de l'innovation.
- Il ou elle assure le pilotage et le suivi du déploiement du schéma numérique dans son département.

Compétences principales mises en œuvre : (cotées sur 4 niveaux initié – pratique – maîtrise – expert)

Compétences techniques :

- Capacité de réflexion : expert
- Capacité d'analyse : expert
- Capacité de synthèse : expert
- Capacité de rédaction : maîtrise

Savoir-faire

- Connaître de façon approfondie les différents enseignements dispensés au sein du département ;
- Diriger, animer un cursus d'enseignement musical de haut niveau ;
- Être force de proposition sur le plan de l'organisation, afin d'améliorer les enseignements ;
- Avoir une capacité de projection ;
- Être capable de conduire le changement ;
- Faire preuve d'esprit de synthèse et de qualités organisationnelles.
- Maîtriser l'anglais parlé et écrit.

Savoir-être (compétences comportementales)

- Encadrer et animer une équipe ;
- Posséder le sens du contact, du dialogue et de l'écoute.

Environnement professionnel :

Liaisons hiérarchiques : le ou la chef(fe) du département musicologie et analyse est placée sous l'autorité du directeur des études musicales.

Liaisons fonctionnelles : l'ensemble des services et départements du Conservatoire.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :

Ce poste demande une disponibilité d'horaire forte en périodes d'examens et de concours d'entrée.

Qui contacter ?

Informations : Pour tout renseignement contacter Jean-Claire Vançon, directeur des études musicales
jcvancon@cnsmdp.fr

Envois des candidatures : Le dossier de candidature (CV+ lettre de motivation) est à adresser à l'adresse recrutement@cnsmdp.fr en copie à Jean-Claire Vançon et en indiquant en objet le poste pour lequel vous nous écrivez.

Modalités de recrutement

Les candidatures seront examinées collégalement par au moins 2 personnes formées au processus de recrutement. Les entretiens se dérouleront à compter du 12 novembre 2024. La date de prise de fonctions souhaitée est fixée au 1er janvier 2025.

Date de mise à jour de la fiche de poste : Octobre 2024